ebi bilstein

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.01.2022, Révision 10.01.2022

Version 11. Remplace la version: 10

Page 1 / 13

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

febi 37400 antigel 12++

Numero d'article: 37402, 37401, 37400

UFI: 0YJA-P35Y-X00Q-G47R

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Antigel

1.2.2 Utilisations déconseillées

Pour tous les utilisateurs ne est pas spécifié dans la SECTION 1.2.1

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Wilhelmstr. 47

58256 Ennepetal / ALLEMAGNE Téléphone +49 2333 911-0 Téléfax +49 2333 911-444 Site internet www.febi.com E-mail info@febi.com

Secteur informatif

Informations techniques info@febi.com
Fiche de Données de Sécurité info@febi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

Société +49 2333 911-0

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Acute Tox. 4: H302 Nocif en cas d'ingestion.

STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.01.2022. Révision 10.01.2022

Version 11. Remplace la version: 10

Page 2 / 13

Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger

ATTENTION

Mention d'avertissement

Contient: Ethylène-glycol

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas

de malaise.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des

caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / du visage.

P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 **Autres dangers**

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
75 - < 100	Ethylène-glycol
	CAS: 107-21-1, EINECS/ELINCS: 203-473-3, EU-INDEX: 603-027-00-1
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - STOT RE 2: H373
1 - < 3	potassium 2-ethylhexanoate
	CAS: 3164-85-0, EINECS/ELINCS: 221-625-7, Reg-No.: 01-2119980714-29-XXXX
	GHS/CLP: Repr. 2: H361d - Eye Dam. 1: H318 - Skin Irrit. 2: H315
0,1 - < 0,3	méthyl-1H-benzotriazole
	CAS: 29385-43-1, EINECS/ELINCS: 249-596-6, Reg-No.: 01-2119979081-35-XXXX
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Aquatic Chronic 2: H411 - Repr. 2: H361d

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

ebi bilstein

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.01.2022. Révision 10.01.2022

Version 11. Remplace la version: 10

Page 3 / 13

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après inhalation Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Appeler aussitôt un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

Transmettre cette fiche au médecin. Surveiller la fonction rénale et l'hématologie.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies

environnants.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

oxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection,

vêtement de protection).

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à

diatomées).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

ebi bilstein

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.01.2022, Révision 10.01.2022

Version 11. Remplace la version: 10

Page 4 / 13

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aspiration sur l'environ de transformation.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.01.2022. Révision 10.01.2022

Version 11. Remplace la version: 10

Page 5 / 13

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance

Ethylène-glycol

CAS: 107-21-1, EINECS/ELINCS: 203-473-3, EU-INDEX: 603-027-00-1

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 20 ppm, 52 mg/m³, vapeur; TMT 84, FT 25

VLCT: Valeur limite court terme (15min): 40 ppm, 104 mg/m³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES

Ethylène-glycol

CAS: 107-21-1, EINECS/ELINCS: 203-473-3, EU-INDEX: 603-027-00-1

8 heures: 20 ppm, 52 mg/m³, H

Court terme (15 minutes): 40 ppm, 104 mg/m³

DNEL

tance

potassium 2-ethylhexanoate, CAS: 3164-85-0

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 5,95 mg/kg bw/d

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 32 mg/m³

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 2,5 mg/kg bw/d

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 2,98 mg/kg bw/d

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 8 mg/m³

méthyl-1H-benzotriazole, CAS: 29385-43-1

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,5 mg/kg bw/day

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 8,8 mg/m³

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,25 mg/kg bw/day

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,25 mg/kg bw/day

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 4,4 mg/m³

PNEC

Substance

potassium 2-ethylhexanoate, CAS: 3164-85-0

Sol, 1.06 mg/kg

Sédiment (Eau de mer), 637 µg/kg

Sédiment (Eau douce), 6.37 mg/kg

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 71.7 mg/L

Eau de mer, 36 µg/L

Eau douce, 360 µg/L

méthyl-1H-benzotriazole, CAS: 29385-43-1

Terrestres, 0,002 mg/kg

Sédiment (Eau de mer), 0,003 mg/kg

Sédiment (Eau douce), 0,003 mg/kg

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 39,4 mg/L

Eau de mer, 0,008 mg/L

Eau douce, 0,008 mg/L

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.01.2022. Révision 10.01.2022

Version 11. Remplace la version: 10

Page 6 / 13

Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations

sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations,

veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

> 0,4 mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle Vêtement de protection léger.

Divers Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité

de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance

aux substances chimiques de ces derniers. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Protection respiratoire Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou

limiter les émissions.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide Couleur magenta Odeur caractéristique

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

Valeur du pH 7,5 - 8,8 (33%)

Valeur du pH [1%] Pas d'information disponible. Point d'ébullition [°C] Pas d'information disponible.

Point d' éclair [°C] > 100 (DIN 51758) Inflammabilité (solide, gaz) [°C] Non applicable

Limite inférieure d'explosion Pas d'information disponible. Limite supérieure d'explosion Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes Non

Pression de vapeur/pression de gaz

<0,01 (20°C)

ca. 1,12 (DIN 51757) (20 °C / 68,0 °F) Densité [g/cm³]

Non déterminé Densité relative Densité de versement [kg/m³] Non applicable Solubilité dans l'eau Miscible

Solubilité autres solvants Pas d'information disponible. Coefficient de partage [n-Pas d'information disponible.

octanol/l'eaul

Viscosité cinématique Pas d'information disponible. Densité de vapeur relative Pas d'information disponible. Vitesse d'évaporation Pas d'information disponible. Point de fusion [°C] Pas d'information disponible. Température d'auto-inflammation Pas d'information disponible. Temp. de décomposition [°C] Pas d'information disponible. Caractéristiques des particules Pas d'information disponible.

ebi bilstein

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.01.2022, Révision 10.01.2022

Version 11. Remplace la version: 10

Page 7 / 13

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts. Réagit au contact des acides.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

LD50, oral, rat, 720 mg/kg

ebi bilstein

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.01.2022, Révision 10.01.2022

Version 11. Remplace la version: 10

Page 8 / 13

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité orale aiguë

Produit	
ATE-mix, oral, 532,4 mg/kg bw	
Substance	
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1	
LD50, oral, rat, 4700 mg/kg	
LDLo, oral, Humain, ca. 1600 mg/kg Lit.	
potassium 2-ethylhexanoate, CAS: 3164-85-0	
LD50, oral, rat, 2043 mg/kg bw	
méthyl-1H-benzotriazole, CAS: 29385-43-1	

Toxicité dermale aiguë

Produit		
dermique Er	raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	\neg

Substance	
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1	
LD50, dermique, Souris, > 3500 mg/kg Lit.	
potassium 2-ethylhexanoate, CAS: 3164-85-0	
LD50, dermique, lapin, 2000 mg/kg bw	
méthyl-1H-benzotriazole, CAS: 29385-43-1	
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg (OECD 402)	

Toxicité aiguë par inhalation

inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Substance	
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1	
LC50, inhalatoire, rat, > 200 mg/m³ 4h	
potassium 2-ethylhexanoate, CAS: 3164-85-0	
LC50, inhalatoire, rat, 110 mg/m³ (8 h)	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Substance

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Irritant

Méthode de calcul

potassium 2-ethylhexanoate, CAS: 3164-85-0	
œil, in vitro / ex vivo, OECD 437, corrosif	
Cell, III VIIIO / EX VIVO, OECD 437, COITOSII	

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

S	Substance
p	otassium 2-ethylhexanoate, CAS: 3164-85-0
la	apin, in vivo, OECD 404, irritant

ebi bilstein

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.01.2022. Révision 10.01.2022

Version 11. Remplace la version: 10

Page 9 / 13

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Méthode de calcul

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

NOAEL, dermique, Chien, 2200 mg/kg bw/day, un effet néfaste observé

NOAEL, oral, rat, 150 mg/kg bw/day, un effet néfaste observé

Mutagénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

potassium 2-ethylhexanoate, CAS: 3164-85-0

NOAEL, rat, 300 mg/kg bw/day (P0)

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Remarques générales

Toxicité sur la reproduction

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection

sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système

endocrinien

Pas d'information disponible.

Autres informations

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1

LC50, (96h), poisson, 41000 mg/l

EC50, (48h), Daphnia magna, 34250 mg/l

potassium 2-ethylhexanoate, CAS: 3164-85-0

Aucun

LC50, (96h), poisson, 100 mg/L

EC50, (6d), Algae, 49.3 mg/L

EC50, (48h), Crustacea, 85.4 mg/L

méthyl-1H-benzotriazole, CAS: 29385-43-1

EC50, (21d), Daphnia magna, > 37,6 mg/L mg/L (OECD 202)

EC50, (48h), Daphnia sp., 15,8 mg/L (OECD 202)

ebi bilstein

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.01.2022. Révision 10.01.2022

Version 11. Remplace la version: 10

Page 10 / 13

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les

compartiments de l'environnement

Comportement dans les stations d'épuration

Pas d'information disponible.

Biodégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Eliminer comme déchet dangereux.

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en

vigueur.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

160114*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par

de tels résidus

ebi bilstein

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.01.2022, Révision 10.01.2022

Version 11. Remplace la version: 10

Page 11 / 13

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

ebi bilstein

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.01.2022, Révision 10.01.2022

Version 11. Remplace la version: 10

Page 12 / 13

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006

(REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131;

(UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

(FR):

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- VOC (2010/75/CE) 90 - <100

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H361d Susceptible de nuire au foetus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée. H302 Nocif en cas d'ingestion.

ebi bilstein

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 10.01.2022. Révision 10.01.2022

Version 11. Remplace la version: 10 Page 13 / 13

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level EC50 = Median effective concentration ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EL50 = Median effective loading

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

EmS = Emergency Schedules

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform Chemical Information Database

IVIS = In vitro irritation score LC50 = Lethal concentration, 50% LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

LL50 = Median lethal loading LQ = Limited Quantities

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification Acute Tox. 4: H302 Nocif en cas d'ingestion. (Méthode de calcul)

STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée. (Méthode de calcul)

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)

Positions modifiées SECTION 3 ajouté: méthyl-1H-benzotriazole